

Collège National des Experts Architectes Français

Association d'architectes experts Loi 1901

FORMATION INITIALE L'EXPERTISE CONSEIL (CONSEIL 1)

■ Contexte général et Objectifs de la formation

Avant de se lancer dans une procédure judiciaire, ou même pendant une expertise judiciaire, un particulier, tout maître d'ouvrage, ou même une entreprise, peut se faire assister d'un professionnel ayant la connaissance du bâti et des différents types de procédures.

Objectifs de la formation :

- Se doter d'une connaissance globale des différents types de missions d'expertise
- Acquérir les principes de déontologie des missions d'expertise conseil
- Savoir mettre en pratique la posture à tenir dans ces missions.
- Connaître le contrat et les responsabilités de l'expert conseil

■ Public ciblé et pré-requis

- Architectes, ingénieurs, bureaux d'études, maître d'œuvre, professionnels du bâtiment, souhaitant pratiquer l'expertise conseil
- Ayant une expérience professionnelle de 10 ans au moins
- Matériel demandé : ordinateur avec micro et webcam ; bonne connexion Internet.
- **Session limitée en fonction de la capacité d'accueil des salles entre 12 et 18 personnes**

■ En 2024, programmation de prochaines formations initiales à l'expertise conseil¹ ; date et lieu prévus

Dates : **Mercredi 21 mars 2024.**

Horaires : matin 9h à 13h – 14h à 18h → = 8 heures de formation, validée par une attestation

Lieu : **Hôtel HOR 160, rue LAFAYETTE 75010 PARIS** (ou, sous confirmation suivant toute modification de mesures sanitaires, 8 jours au moins avant, par visio-conférence, avec l'outil ZOOM).

Si visio-conférence : 2 ½ journées sur 2 jours, avec, le 1^{er} jour, prévoir de se connecter ½ h avant pour régler les éventuels problèmes de connexion pour la visio-conférence. Un test pourra être réalisé éventuellement quelques jours avant.

La dernière heure de formation est prévue pour évaluer les connaissances acquises (réponses en direct au QCM).

■ Le programme

- Les différentes missions d'expertise - Différents objectifs – Les différents intervenants
- L'expertise amiable : rôle, position et qualités de l'expert
- Déontologie de l'expert conseil
- Pratique de l'expertise conseil – Investigations et outils
- Le contrat
- Responsabilités de l'expert conseil
- Des temps d'échanges et de questions sont prévus dans cette formation.

¹ Calendrier annuel / cf <https://cneaf.fr/cneaf-2/agenda/> et <https://cneaf.fr/> onglet « formations »

▪ Les formateurs ; un binôme

- **Chahrazad TOMA-VASTRA**, architecte expert, médiateur près de la Cour d'appel de Paris
- **Jean-Jacques LIEN**, architecte expert inscrit au tableau de la Cour administrative d'appel de Douai

▪ Outils pédagogiques

- Le déroulé pédagogique s'appuie sur des supports PowerPoint et des documents pdf transmis aux stagiaires après la formation.
- Des temps d'échanges et de questions sont prévus

▪ Coût et prise en charge de la formation (documents pédagogiques et déjeuner sur place en présentiel inclus) :

- **PLEIN TARIF : 650,00€TTC**

- **TARIF PREFERENTIEL REDUIT : 500,00€TTC**, pour

- Membres du CNEAF à jour de la cotisation de l'année en cours

- Tout autre professionnel ayant suivi, dans la même année civile ou la précédente, une des autres sessions de « formation initiale à l'expertises » du CNEAF (CIV1 et/ou ADM1).

Tarifs nets, le CNEAF n'est pas assujéti à la TVA. **Règlement EXCLUSIVEMENT par virement bancaire.**

Une prise en charge est possible selon votre statut auprès :

- du FIF-PL pour les professions libérales,
- de l'OPCO pour les professionnels salariés.

Prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

➤ Cette formation ne fait pas l'objet, à ce jour, d'une possibilité de financement au titre du CPF.

▪ Modalités de suivi et d'appréciation

Avec votre **demande de pré-inscription**, il demandé de compléter un **questionnaire de positionnement**, afin de connaître le public inscrit et de permettre au formateur d'affiner sa présentation.

Au début de la session, un « tour de table » initial permettra d'évaluer le niveau de connaissance des stagiaires et d'identifier les besoins sur la thématique de formation.

A l'issue de la session, un **questionnaire d'évaluation** vous sera transmis par mail ou par le « chat » de l'application Zoom afin de mesurer l'acquisition des connaissances et d'apporter des informations complémentaires sur les points demandant des précisions. Nous vous demandons de le remplir car sa réponse conditionne l'envoi des attestations de formation.

Cette formation ne donne pas lieu à un diplôme, ni à une certification, mais valide des heures de formation structurées auprès du CNOA.

Enfin, nous vous demandons de prendre le temps de remplir un **questionnaire d'évaluation sur la qualité de la formation** ; il nous permet de prendre les dispositions pour améliorer nos prochaines sessions de formation.

▪ Modalités d'inscription (sous réserve de 8 candidatures retenues et jusqu'à la limite de places ouvertes pour la session dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets, clôture au plus tard 15 jours avant la date de début de formation, examen au cas par cas au-delà si places disponibles).

1. **Adresser par mail**, pour faire enregistrer votre demande :

- **a/** La fiche d'inscription **et** le questionnaire de positionnement.
C'est-à-dire les pages 4 et 5 du présent document dûment complétées (**avec la photo**).
- **b/** pour les architectes, photo copie recto verso de la carte professionnelle ou de l'attestation d'inscription en cours pour l'année ou pour tout autre professionnel, photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.
- **c/** un court curriculum vitae avec références d'activités (1page max).

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
CNEAF C/o Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES - 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com

N° SIRET : 309 420 792 000 74 APE : 9499 Z

2. **Si votre demande est acceptée**, vous recevrez, par courriel, la **convention de stage**, le **programme détaillé et le RIB du CNEAF**. Après réception de la convention signée et du règlement, si vous en faites la demande, un devis nominatif vous sera adressé pour vous permettre de formuler votre demande auprès des organismes de prise en charge des formations.
Les conditions de vente sont accessibles librement sur le site.

3. **Après avoir reçu les documents, NOUS RETOURNER PAR MAIL :**

- **La convention de stage** RENSEIGNEE, PARAPHEE ET SIGNEE.
- **L'avis d'opération de votre règlement** qui devra être effectué par virement
Important pour nous permettre de bien **repérer votre règlement : merci de noter SOUS CETTE FORME votre « NOM » puis « CONSEIL1 / MMAA » dans le libellé.**
Ci-dessous, IBAN du CNEAF.

FR76	3006	6100	4100	0106	0760	178	BIC :	CMCIFRPP
------	------	------	------	------	------	-----	-------	----------

→ Pièces à transmettre par e-mail à cneaf.experts@gmail.com

L'inscription n'est validée qu'APRES réception de la convention signée entre le participant et le CNEAF et l'avis de virement.

Les conditions d'annulation sont précisées à l'article 10 de la convention.

Néanmoins, pour information préalable, sauf justificatif d'un motif impérieux, une somme de 300 € sera retenue pour toute annulation reçue 14 jours calendaires (ou moins) avant le 1^{er} jour de formation,.

La somme versée est remboursée intégralement si l'annulation de la session est à l'initiative du CNEAF. En signant la convention, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de vente (disponibles sur le site <https://cneaf.fr/formations/formation-initiale-a-lexpertise-judiciaire/>) et du règlement intérieur à la tenue de la formation.

→ Si vous êtes en situation de handicap, souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation ou pour tout autre renseignement, veuillez nous prévenir dès l'envoi de votre dossier de pré-inscription. Référent et contact :

Françoise RIEU : ☎ : **07 86 91 02 20** - ✉ : cneaf.experts@gmail.com

→ Pour toute intolérance alimentaire (session en présentiel), nous prévenir **au plus tard 20 jours AVANT la formation**. L'accueil (pauses et déjeuner) sont des moments d'échanges privilégiés entre les participants ; il est inclus dans la pédagogie et le prix de la formation ; si le stagiaire n'assiste pas au déjeuner (ou dans l'hypothèse de la tenue en visio-conférence), le coût de la formation reste le même.

Pour rappel :

- Validation de la tenue de la formation pour toute session : à 18h00 du 20^e jour calendaire précédent celui de la formation,
- Clôture des inscriptions dès le nombre maximum de personnes accueillies suivant la capacité d'accueil de la salle (18 maximum), au cas par cas en fonction des places disponibles.
- La formation pourra être reportée à une autre date et autre lieu dans l'année si moins de 8 personnes sont inscrites.

VOTRE CONTACT :

Françoise RIEU, coordinatrice nationale : ☎ : **07 86 91 02 20** - ✉ : cneaf.experts@gmail.com

CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français
C/o Société Française des Architectes
247, rue SAINT-JACQUES
75005 PARIS

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
CNEAF C/o Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES - 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com

N° SIRET : 309 420 792 000 74 APE : 9499 Z



**FICHE D'INSCRIPTION FORMATION INITIALE
« L'EXPERTISE CONSEIL » (CONSEIL1)
21 MARS 2024
joindre les pièces demandées**

Validation de tenue de la formation dès 8 pré-inscriptions retenues, arrêt des inscriptions dès le nombre maximum de personnes accueillies dans la salle

▪ **État civil**

NOM et Prénom :

Date de naissance :

▪ **Coordonnées**

Adresse personnelle :

.....

.....

Adresse de votre lieu de travail :

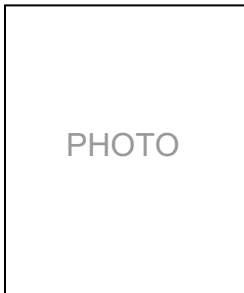
.....

.....

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Courriel :



▪ **Votre situation actuelle**

Votre profession :

Êtes-vous ? En profession libérale

Salarié, si oui, Votre fonction :

Nom de l'entreprise :

Expert inscrit sur une liste d'experts : oui non

Merci de préciser, sur la liste de la Cour d'Appel de :

Et/ou sur la liste de la Cour administrative d'appel de :

Membre du CNEAF à jour de la cotisation 2024 / membre CREA

Règlement par virement de 500 €

Autre : Virement de 650 €

▪ **Préciser si vous demandez une prise en charge :**

▪ FIF PL autre, précisez :

Date :

Cachet & Signature

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
CNEAF C/o Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES - 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com

N° SIRET : 309 420 792 000 74 APE : 9499 Z

QUESTIONNAIRE DE POSITIONNEMENT
PRE- INSCRIPTION à la FORMATION À L'EXPERTISE CONSEIL (CONSEIL1)

DATE : **NOM Prénom**.....

TELEPHONE **E-MAIL**

QUESTIONS		PRECISIONS	
Quelle est votre formation de base ?		Architecte Ingénieur Juriste	Autre, précisez :
Quelle est votre profession ?			
Êtes-vous en activité ?	Oui Non →précisez	En recherche d'emploi En retraite Autre, précisez :	
Quel votre mode d'exercice ?		Profession libérale Salarié Autre, précisez :	
Comment avez-vous eu connaissance du CNEAF ?		Recherche sur Internet Par un membre du CNEAF Bouche à oreille Autre, précisez :	
Avez-vous déjà suivi des formations au CNEAF	Oui →précisez : Non	Laquelle, ou lesquelles ? Quelle(s) année(s)	
Avez-vous déjà pratiqué l'expertise ?	Oui →précisez Non	Conseil Amiable Pour des assurances Judiciaire ou pour les tribunaux administratifs	
Êtes-vous inscrit sur une liste d'expert de justice ?	Oui →précisez Non	Quelle Cour d'appel et/ou quelle Cour administrative d'appel ? :	
Quelle formation envisagez-vous de suivre ?			
Si vous ne pratiquez pas l'expertise, quelle idée avez-vous des différentes possibilités de pratiquer l'expertise ?			
Quel type d'expertise souhaitez-vous exercer ?	Conseil Amiable Assurance Judiciaire ou pour les tribunaux administratifs		
Comment envisagez-vous d'exercer l'expertise ?	En complément de mon activité A plein temps Autre :		
Qu'attendez-vous de la formation ?	Pouvoir déposer un dossier de candidature d'expert auprès les tribunaux Acquérir des connaissances juridiques complémentaires Acquérir des connaissances en organisation Acquérir des connaissances techniques complémentaires Autre :		
Etes-vous en situation de handicap ? OUI / NON Posez toute question complémentaire ou suggestion afin que nous vous proposons la formation la plus adaptée.			

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
CNEAF C/o Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES - 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com

N° SIRET : 309 420 792 000 74 APE : 9499 Z